

## Centre de vaccination à Saint-Louis :

- FORUM - Jean-Marie Zoellé
- Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
- Personnes de plus de 75 ans
- Personnes atteintes de pathologie conduisant à un très haut risque de forme grave de Covid-19, avec une ordonnance établie par le médecin traitant
- Uniquement sur rendez-vous au 03 89 91 09 62 (du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h), ou sur [sante.fr](http://sante.fr)



Un centre de vaccination est accessible au FORUM – Jean-Marie Zoellé à Saint-Louis, pour lutter contre la pandémie de Covid-19, exclusivement sur rendez-vous, à destination des personnes âgées de plus de 75 ans et des personnes présentant des pathologies conduisant à un très haut risque de forme grave de Covid-19, munies d'une ordonnance établie par le médecin traitant.

La vaccination se fera du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h, uniquement sur rendez-vous.

### Qui pourra s'y faire vacciner ?

Seules les personnes âgées de plus de 75 ans, quelle que soit leur domiciliation, ainsi que les personnes présentant des pathologies conduisant à un très haut risque de forme grave de Covid-19, munies d'une ordonnance établie par le médecin traitant, pourront bénéficier du vaccin.

### Avec quel type de vaccin ?

Le vaccin proposé sera celui du laboratoire Moderna.

### Comment prendre rendez-vous pour se faire vacciner ?

La prise de rendez-vous s'effectuera par téléphone au 03 89 91 09 62 du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h, ou directement sur la plateforme [www.sante.fr](http://www.sante.fr).

La date et l'heure seront indiquées sur la convocation. L'avis médical préalable à la vaccination se fera sur place par l'équipe médicale, coordonnée par le docteur Pascal Moritz.

Munies de la convocation, les personnes inscrites devront se rendre au FORUM à la date et à l'heure indiquée en respectant les consignes sanitaires.

La vaccination est constituée de quatre étapes :

- L'enregistrement administratif
- La visite médicale avec un médecin
- L'injection du vaccin
- L'observation post-vaccinale de 15 minutes

Un rappel (une seconde injection) sera ensuite nécessaire dans les trois à six semaines suivant la première injection.

Pour l'enregistrement administratif, il est indispensable de se munir de sa carte vitale avec son numéro de sécurité sociale et d'une carte d'identité. Des agents de la Ville de Saint-Louis et de Saint-Louis Agglomération seront mobilisés pour le bon fonctionnement du centre.

L'ouverture du centre de vaccination de Saint-Louis est le fruit d'un partenariat entre la Ville de Saint-Louis, les médecins et infirmières libérales, Saint-Louis Agglomération, l'Agence régionale de santé, la Préfecture du Haut-Rhin, le Groupement Hospitalier Régional Sud-Alsace, la Caisse primaire d'assurance maladie et la Collectivité européenne d'Alsace.

Le vaccin est un des moyens de faire face au virus. Il permet de se protéger et de protéger les autres. La vaccination est entièrement gratuite et relève du libre choix des patients.

### **Informations pratiques**

Sur rendez-vous au 03 89 91 09 62 ou sur [www.sante.fr](http://www.sante.fr)

FORUM – Jean-Marie Zoellé, place du FORUM